

## L'eau circule mieux en vallée de la Crusnes

La Crusnes est un cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie sur calcaire. À hauteur de Joppécourt, elle est considérée comme **zone humide prioritaire** pour la gestion de l'eau et de la biodiversité.

De nombreuses parcelles ont été acquises par le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine (CEN Lorraine) dans la vallée, parmi lesquelles **un plan d'eau** qui se trouve en dérivation de la Crusnes (photo ci-contre).

La Direction Départementale des Territoires (DDT) de Meurthe-et-Moselle a formulé une demande de régularisation de ce plan d'eau car **il n'était pas en conformité avec la réglementation**. Le CEN Lorraine a donc réalisé des relevés de la hauteur d'eau au niveau du ruisseau et de l'étang. Suite à cette étude préalable, **le remplacement des deux buses d'évacuation en place** a été proposé car elles n'étaient pas fonctionnelles (placées trop haut, elles ne permettent la connexion entre l'étang et la rivière qu'en période de pleines eaux).



Leur remplacement par un lit filtrant réalisé à l'aide de graviers est une solution technique qui permet à la fois une meilleure reconnexion au cours d'eau et dans le même temps de filtrer l'eau en provenance de l'étang, ce qui laisse augurer une amélioration de la qualité de l'eau.



Au-delà de la continuité écologique, ces travaux réalisés en 2020 ont permis de lutter contre le réchauffement potentiel de l'eau et la perturbation de son fonctionnement écologique (composition physico-chimique).

Ils ont été financés par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et Région Grand Est dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « trame verte et bleue de la Vallée de la Crusnes et du Nanhoh ».

### Le CEN Lorraine en quelques mots

Créé en 1984, le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine est une association qui a pour but la protection des milieux naturels remarquables de Lorraine.

En 35 ans, le CEN Lorraine a protégé 363 sites naturels d'une surface totale de près de 7 000 hectares.

L'action de ses bénévoles et salariés, reconnue d'utilité publique, se décline selon 4 axes : connaître, protéger, gérer et valoriser les espaces naturels lorrains.